



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Polynésie

Question écrite n° 121076

Texte de la question

M. Michel Buillard appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'engagement des précédents ministres de l'enseignement supérieur et de l'outre-mer depuis 2007 d'accorder à l'université de la Polynésie française (UPF) un financement spécifique d'un montant de 15 millions au titre de "l'investissement de l'État en faveur du rayonnement du campus de l'université de la Polynésie française". À plusieurs reprises au cours de ces dernières années, et à la demande de la présidente de l'université de la Polynésie, le parlementaire est intervenu auprès des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'outre-mer. Il demande donc si cette dotation sera bientôt accordée à l'UPF.

Texte de la réponse

L'État a financé les opérations « création d'une maison des étudiants » et « construction d'une maison internationale », inscrites au contrat de projets État-Polynésie française 2008-2013 pour un montant de 0,55 Meuros. L'État est favorable au financement de nouveaux projets hors contrat de développement. C'est pourquoi il a demandé à l'université de la Polynésie française de mener à bien une réflexion de long terme sur son développement immobilier, qui devra se traduire dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, que l'université doit remettre à l'État d'ici à fin décembre. Il est en effet important que les projets immobiliers soient en cohérence avec la stratégie scientifique et pédagogique de l'université. Une fois ces priorités dégagées et les premiers projets identifiés, l'université mènera à bien les études de programmation des premiers projets immobiliers. À l'issue de ces études de programmation, et après accord avec les collectivités sur le financement définitif, l'État débloquera les crédits nécessaires pour lancer les études, puis les travaux, à concurrence d'un montant de 15 Meuros.

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121076

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11478

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13691